

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25101**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM)	Le Président de l'Université Paris-Est Créteil, Le Président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle en apprentissage est de former des conseillers clientèles particuliers intervenant sur les segments allant du moyen au haut de gamme, c'est-à-dire orientés vers une activité de diagnostic, de conseil sous entendant une forte expertise dans le domaine d'activité.

L'approche patrimoniale du client est abordée.

L'objectif de la Licence Professionnelle est de former des spécialistes des métiers de la banque. Elle vise à former des conseillers de clientèle particuliers ou professionnels polyvalents et évolutifs.

A l'issue de la Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle en apprentissage, le diplômé est capable de :

- Appréhender les mécanismes économiques et financiers en matière bancaire
- Comprendre les mécanismes de communication et d'action commerciale en milieu bancaire
- Maîtriser les outils mathématiques, informatiques et linguistiques nécessaires à sa pratique professionnelle
- Connaitre la diversité des produits bancaires offerts aux particuliers
- Conseiller ses comptes particuliers ou entreprises quant à leurs enjeux juridiques, fiscaux, financiers ou commerciaux
- Gérer des comptes entreprises ou particulier
- Démontrer des capacités de pilotage de projet
- Tenir le poste de conseiller clientèle
- Appréhender l'approche patrimoniale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur nécessitant un service client banque, finance, assurance.

Conseiller/Conseillère de clientèle de particuliers ou de professionnels

- Conseiller / Conseillère clientèle en assurances
- Conseiller / Conseillère de clientèle bancaire
- Conseiller financier / Conseillère financière clientèle professionnelle
- Conseiller commercial / Conseillère commerciale auprès d'une clientèle de particuliers
- Conseiller / Conseillère commercial(e) en services auprès des entreprises
- Attaché(e) commercial(e) bancaire entreprise
- Customer Relationship manager

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

L2 ou DUT, BTS, DEUST, obtenu dans le domaine tertiaire : droit, économie-gestion, techniques de commercialisation, comptabilité, ... ainsi que les candidatures atypiques(notamment en sciences humaines ou dans le domaine des lettres), présentant un profil commercial affirmé, seront étudiées avec le plus grand intérêt ;

Et attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Assurance, banque, finance, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission pédagogique de l'Institut Universitaire de Technologie, IUT de Créteil-Vitry ou de l'Institut Universitaire de Technologie de IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud) et, qu'après la sélection universitaire, le ou la candidat(e) ait été recruté(e) par une entreprise en contrat d'apprentissage.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS en apprentissage

UE 1 : Langages fondamentaux : les outils bancaires (10 ECTS) :

- Gestion de la relation client

- Expression - Communication
 - Informatique appliquée
 - Mathématiques financières
 - Anglais
- UE 2 : Connaissance du secteur de la bancassurance (10 ECTS) :
- Économie
 - Gestion financière
 - Fiscalité
 - Droit civil, bancaire et assurances
- UE 3 : Pratique de l'activité bancaire (15 ECTS) :
- Produits bancaires
 - Gestion bancaire
 - Formation à la vente
 - Marketing produits et services
 - Approche patrimoniale
- UE 4 : Projet tuteuré (15 ECTS) :
- UE 5 : Compétences professionnelles : (10 ECTS)
- Rapport d'activité
 - Stage obligatoire / Formation en banque en apprentissage en entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) Les apprentis doivent être âgés de moins de 26 ans et de nationalité française. Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un permis de travail dont la validité couvre la période de formation. L'admission dans un cycle d'apprentissage repose sur une double sélection, par l'IUT sur critères pédagogiques, et par l'entreprise selon ses propres critères d'embauche. Rythme de l'apprentissage : une semaine à l'IUT et deux semaines en agence.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE	X	<p>Cette formation est accessible via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'Université Paris XII en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 15 juin 2015 accréditant l'Université de Marne-la-Vallée en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99.

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'Université Paris XII en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 15 juin 2015 accréditant l'Université de Marne-la-Vallée en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp>

Autres sources d'information :

IUT de Créteil-Vitry :

<http://iut.u-pec.fr/>

IUT de Sénart Fontainebleau :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/>

[UPEC](#)

[UPEM](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Créteil]

Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM) : Île-de-France - Seine-et-Marne (77) [Marne-la-Vallée]

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Site de Créteil :

Centre multidisciplinaire de Créteil

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex

Site de Sénart :

Avenue Pierre Point
77567 Lieusaint Cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Domaine : Droit, économie, gestion Licence Professionnelle Assurance, banque, finance Spécialité : Conseiller gestionnaire de clientèle